



## Règlement

### Attestation de moniteurs certifiés FRC

L'attestation de moniteurs certifiés FRC (AMCFRC) est volontaire et payante pour les monitrices et moniteurs canins qui ont obtenus un brevet auprès de la FRC.

#### Validité et forme

L'attestation de moniteurs certifiés FRC est valable 4 ans à partir de la date d'émission. Elle est établie sous la forme d'une attestation dans un format de carte de crédit. Ce n'est pas un diplôme de formation.

#### Objectifs

- ✓ Réunir les moniteurs titulaires d'un brevet FRC, dans un **projet commun**
- ✓ Ouvrir un **canal de communication** entre les partenaires
- ✓ Garantir une **qualité certifiée** FRC

#### L'Attestation de moniteurs certifiés FRC atteste que la détentrice / le détenteur

- ✓ A obtenu un diplôme de moniteur canin auprès de la FRC et est autorisé à porter le titre correspondant
- ✓ Respecte la charte de la formation
- ✓ Respecte la loi fédérale sur la protection des animaux
- ✓ Connaît et respecte le règlement des formations continues FRC (version octobre 2017)
- ✓ Suit régulièrement des formations continues
- ✓ En cas de besoin, se soumet à des mesures internes d'assurance qualité.

#### Avantages pour les moniteurs certifiés FRC

- ✓ Reçoivent des informations de la ComForm
- ✓ Bénéficient d'un tarif favorable pour les UP-Grade organisés par la FRC
- ✓ Figurent gratuitement sur le **site FRC** et périodiquement dans le **Journal InfoChiens**
- ✓ Peuvent participer volontairement à une rencontre annuelle entre moniteurs certifiés FRC.



## Engagement pour les moniteur certifiés FRC

- ✓ Respectent la charte FRC, la loi fédérale sur la protection des animaux et le règlement des formations continues FRC
- ✓ Acceptent un éventuel contrôle de qualité.
- ✓ Suivent **tous les deux ans** un UP Grade d'une durée d'une journée, validé par la FRC.

## Formations continues reconnues par la FRC

- ✓ UP-Grade organisé **par la FRC**
- ✓ Participation à une journée pendant les cours de formation FRC
- ✓ Formation continue organisée **par la SCS**
- ✓ Formation continue **organisée par un tiers** qui a fait, auprès de la ComForm, une demande de reconnaissance et a obtenu l'autorisation en remplissant le **Formulaire Agreement organisateur** (FORM\_AGREE\_OR), disponible sur le site de la FRC.

La ComForm est responsable de la teneur des formations continues et du contrôle de celles-ci. Elle peut **reconnaître la participation du moniteur certifié FRC à d'autres formations** non contrôlées par elle. Dans ce cas, le moniteur certifié doit faire une demande écrite, comprenant les indications nécessaires (nom de l'intervenant, contenu de la formation, durée) en remplissant le **Formulaire Agreement moniteur** (FORM\_AGREE\_MO), disponible sur le site de la FRC. Aucune rémunération n'est demandée.

## Coût de l'Attestation de moniteurs certifiés FRC

- ✓ Validité 4 ans
- ✓ CHF 200.- pour les moniteurs indépendants
- ✓ CHF 150.- pour les moniteurs actifs dans un club membre de la FRC (attestation du président obligatoire)
- ✓ L'attestation est obtenue après réception du paiement.

## Annexes

- ✓ Charte de la formation
- ✓ Règlement des formation continues FRC



## Attestation de moniteurs certifiés FRC

### Formulaire d'inscription

Nom	
Prénom	
Adresse	
Lieu (no postal et localité)	
Mail	
Téléphone	
Type de Brevet	
<b>Membre d'une société FRC ? (facultatif) si oui, indiquer le nom</b>	

En m'inscrivant je m'engage à

- A connaître et respecter le règlement « attestation de moniteurs certifiés FRC », celui de la formation continue FRC (version octobre 2017), la charte de la formation, et les lois.
- A suivre régulièrement des formations continues et à en accepter un éventuel contrôle
- A régler le montant pour une attestation valable 4 ans :
  - o De CHF 200.- pour un moniteur indépendant
  - o De CHF 150.- pour un moniteur actif **dans un club membre de la FRC** (attestation du président obligatoire)

Date

Signature

.....

.....